

# ACTION DES JEUNES POUR LE BIEN-ETRE SOCIAL

"AJBS-ONG D(H)/ASBL"



Tél. (+243) 99 85 88 315 – 853505479 - 814359143

E – Mails: [ajbs.defender@gmail.com](mailto:ajbs.defender@gmail.com), [ajbs.hrd@yahoo.com](mailto:ajbs.hrd@yahoo.com), site web: [www.ajbs-hrd.org](http://www.ajbs-hrd.org)

N° compte bancaire : Raw Bank : 05100-05181-00977234001-43

Personnalité Juridique : Arrêté Ministériel n°389/CAB/MIN/J&DH/2010 du 11 aout 2010

N/Réf.: 060/AJBS/BC/MGL/RNM/2026

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice & Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Ministre des Droits Humains ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation ;
- Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Monsieur le Directeur du Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme ;

**Tous à Kinshasa/Gombe**

- Excellence Monsieur le Gouverneur de Province ;
- Monsieur le Ministre Provincial de la Justice & Droits Humains ;
- Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel ;
- Monsieur le Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise ;
- Monsieur le Directeur Provincial de l'Agence Nationale des Renseignements ;
- Madame la Cheffe de Division Provinciale de la Justice & Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Coordonnateur Provincial de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Monsieur le Président du Cadre de Concertation Provincial de la Société Civile.

**(Tous) à Lisala/Mongala.**

- Monsieur le Directeur de la Prison du Territoire de Bumba à **Bumba.**

---

Siège social : 06, avenue Aéroport, (Réf. : derrière Motel N'Sele, ville de Lisala, province de la Mongala)

Coordinations : EQUATEUR, KISANGANI, BUNIA, GOMA, DUNGU

République Démocratique du Congo

**A Monsieur le Procureur Général près la  
Cour d'Appel de la Mongala  
à Lisala.**

Concerne: **Dénonciation du décès de Monsieur Franck NKOY  
EFEFE à la prison territoriale de Bumba.**

Monsieur le Procureur Général,

L'Action des Jeunes pour le Bien-être Social, AJBS en sigle, exprime sa profonde préoccupation et dénonce avec la plus grande fermeté le décès de Monsieur Franck NKOY EFEFE, survenu le 4 juin 2026 à la prison territoriale de Bumba, territoire de même nom dans la province de la Mongala.

Selon les informations recueillies par notre organisation, Monsieur Franck NKOY EFEFE, arrêté depuis le 18 avril 2026 dans le cadre d'une affaire de viol sur mineure, souffrait depuis plusieurs jours d'une maladie dont l'état s'est progressivement aggravé. Face à la détérioration de sa santé, l'infirmière affectée à la prison a recommandé son transfert vers l'Hôpital Général de Référence de Bumba pour une prise en charge appropriée.

Toutefois, en raison de l'absence de médicaments et de moyens suffisants pour assurer sa prise en charge médicale au sein de l'établissement pénitentiaire, un soutien financier a été sollicité auprès de sa famille biologique afin de faciliter son évacuation vers une structure sanitaire adaptée. Cette assistance n'a pas été obtenue, laissant le détenu sans soins adéquats jusqu'à son décès.

L'AJBS considère que cette situation met en évidence de graves violations des droits fondamentaux des personnes privées de liberté. Depuis plus de huit ans, les établissements pénitentiaires de la province de la Mongala ne bénéficient plus des moyens nécessaires de la part de l'État pour garantir des conditions de détention conformes à la dignité humaine et assurer une prise en charge sanitaire adéquate des détenus. Cette situation de délaissement a contribué à la dégradation des conditions de vie dans ces établissements et expose les détenus à de graves risques pour leur santé et leur intégrité physique.

En effet, même lorsqu'une personne est détenue, l'État demeure responsable de sa protection et de la garantie de ses droits fondamentaux, notamment le droit à la vie,

le droit à la santé, le droit à la dignité humaine ainsi que le droit à l'intégrité physique et morale.

À cet effet, l'AJBS :

Dénonce les conditions de détention et l'insuffisance de la prise en charge sanitaire au sein de la prison territoriale de Bumba en particulier et toutes les prisons de la province de la Mongala en général ;

Accuse les autorités compétentes de négligence dans la gestion des conditions de détention et de la prise en charge médicale des détenus ;

Appelle le Gouvernement de la République démocratique du Congo à renforcer les services de santé dans les établissements pénitentiaires et à garantir un accès effectif aux soins pour toutes les personnes détenues ;

Exige que l'État congolais assume pleinement ses responsabilités en matière de protection des droits humains des personnes privées de liberté ;

Demande la dotation urgente des établissements pénitentiaires de la Mongala en ressources humaines, matérielles, médicales et financières afin de garantir le respect de la dignité et des droits des détenus.

L'AJBS invite enfin les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que de tels drames ne se reproduisent plus dans les établissements pénitentiaires du pays.

Fait à Lisala, le 06 juin 2026

Pour ONG – AJBS  
Roger NZUMBU MOSENGE  
Président National

